



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2008-0481 – LUTESAME  
dossier lié : AMM n° 6900313

Maisons-Alfort, le 7 mai 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation  
phytopharmaceutique LUTESAME® (numéro d'intrant 2080139) résultant d'une  
importation parallèle**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 18 avril 2008 d'un dossier complet sur le plan administratif, déposé par CHIMIK'2 PARIS de demande d'autorisation de mise sur le marché pour la préparation phytopharmaceutique LUTESAME®, résultant d'une importation parallèle en provenance du Royaume-Uni.

Considérant les articles R.253-52 à R.253-55 du Code Rural établissant une procédure simplifiée d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques en provenance de l'Espace économique européen, et les arrêtés d'application du 17 juillet 2001 et du 29 août 2002 ;

Considérant que la préparation importée, AGROTECH ASULAM®, bénéficie au Royaume-Uni de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 12243, dont le titulaire est AGROTECH TRADING GMBH ;

Considérant que cette préparation est déclarée par le demandeur identique au produit de référence ASULOX®, qui bénéficie sur le territoire national de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° 6900313, dont le titulaire est PHILAGRO ;

Considérant les compositions intégrales et les fabrications de ces deux préparations ;

L'Afssa estime que les informations disponibles permettent de conclure que la substance active de la préparation AGROTECH ASULAM® a la même origine que celle de la préparation de référence ASULOX® et que les compositions intégrales de la préparation AGROTECH ASULAM® et de la préparation de référence ASULOX® peuvent être considérées comme identiques.

**En conséquence, l'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation LUTESAME® présentée par CHIMIK'2 PARIS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit de référence ASULOX®.**

Pascale BRIAND